

Règlement de « Raconte-moi une histoire 2022 »

Le réseau de lecture publique de la communauté d'agglomération du pays de Dreux organise un concours ouvert à tous pour découvrir les bibliothèques du territoire.

Le thème du concours 2022 : **C'est la nuit un bruit me réveille**

Article 1 : Participation au concours.

La participation est gratuite. Il suffit de déposer dans l'une des lieux partenaires du réseau un récit de sa composition.

Liste des lieux partenaires :

- Médiathèque de l'Odyssee
- Bibliothèque d'Abondant
- Bibliothèque de Châteauneuf-en-Thymerais
- Bibliothèque Dreux-Bates
- Bibliothèque Dreux-Dunant-Kennedy
- Bibliothèque de Luray
- Bibliothèque de Saint-Lubin-des-Joncherets
- Bibliothèque de Vernouillet

Article 2 : Modalités.

Les candidats pourront participer en fonction de leur âge, dans la catégorie 8-10 ans, 11-14 ans, 15-17 ans ou encore 18 ans et plus. Un seul récit est accepté par personne. Les scolaires peuvent participer sur la base d'une participation par élève.

Article 3 : Conditions.

L'écrit ne doit pas dépasser 2 pages de 30 lignes dactylographiées en Arial 12. Il doit être une production personnelle. Les textes hors sujets ne seront pas examinés.

Afin de préserver l'anonymat, le texte doit être accompagné de la fiche d'inscription où figureront l'identité et les coordonnées **complètes (adresse postale, mail et téléphone)** du candidat et son pseudo en lettres capitales. La copie comportera uniquement le pseudo écrit en haut à gauche de la nouvelle.

Article 4 : Envoi de la réalisation.

Le récit doit être envoyé ou déposé en un exemplaire à l'adresse suivante :

L'Odyssee – Concours « Raconte moi une histoire »
1, place Mésirard
28 100 DREUX

ou remis aux personnels responsables des différents lieux pour le samedi 16 janvier 2021 à 22h, dans le cadre de la nuit de la lecture, cachet de la poste faisant foi. L'écrit doit être anonyme et comporter un pseudonyme (Remplir le bulletin d'inscription fourni par la bibliothèque ou téléchargeable sur www.odyssee-culture.com)

Article 5 : Date d'ouverture.

Le concours sera ouvert du 15 septembre 2021 au 22 janvier 2022. Le règlement du concours est consultable sur le site www.odyssee-culture.com.

Article 6 : Le jury.

Les membres du jury et le personnel des différentes bibliothèques ne sont pas autorisés à concourir. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 : Récompense.

La remise des prix pour l'agglomération s'effectuera au printemps 2022.

Chaque bibliothèque attribue un prix par tranche d'âge, puis un prix d'agglomération sera ensuite décerné selon les mêmes tranches d'âge.

Le jury s'autorise à faire paraître les meilleures œuvres, dans un recueil édité par ses soins ou sur le site www.odyssee-culture.com . En cas de publication, les lauréats s'engagent à ne pas exiger de droits d'auteur.

Article 8 : Acceptation du règlement.

La participation à ce concours vaut acceptation implicite du présent règlement.